

Séance du : 11 février 2021

n°05/2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 février à 17 heures 30.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 3 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de Mr Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Serge CAZENAVE, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Henri POISSON, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO, Alain SCHMIDT, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Judith ARDON, Maryline BEAUDONNET, Reine EXPERT, Karine NAVARRO

Mrs Michel ARPAILLANGE, Bernard BREIL, Jean-François IMBERT, Gérard LAVIGNE, Hervé RAMONDA, Charly SERRES

En exercice : 63

Présents ou représentés : 41

Avant donné pouvoir :

Mme Virginie MIR à Florence SIORAT

Nombre de voix : 42

Excusés :

Mmes Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYSES, Virginie MIR, Martine MARECHAL
Mrs André VIOLA, Philippe GREFFIER

Objet : Création d'un poste d'ingénieur territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au bon fonctionnement des services

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Vu le tableau des effectifs

Vu la délibération 27/2018 du 26 mars 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP, modifiée le 25 février 2019

Monsieur le Président indique que :

- les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.
- le comité syndical a validé par délibération 42/2016 en date du septembre 2016 la création d'un poste permanent de technicien principal 2^{ème} classe
- l'agent nommé sur ce poste est lauréat de l'examen professionnel d'Ingénieur territorial au titre de la promotion interne
- cet agent est inscrit sur liste d'aptitude depuis le 17 décembre 2020

Sur proposition unanime du Bureau, pour assurer sa nomination, il convient de créer le poste d'ingénieur territorial, de revoir le tableau des effectifs, et d'actualiser le régime indemnitaire correspondant.

Ce poste de directrice/directeur à temps complet permettra d'assurer les fonctions suivantes, notamment :

- Pilotage de la structure (Gestion administrative et financière, pilotage stratégique et politique)
- Management de l'équipe
- Suivi et mise en œuvre des missions du PETR (SCOT, Projet de territoire, PCAET, coordination stratégique avec le GAL des Terroirs du Lauragais...)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité :

1°- d'autoriser la création d'un poste d'ingénieur selon les modalités exposées

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonnet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque • 31320 Montferriand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

2°- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération

3°- de modifier le tableau des effectifs, en supprimant le poste de technicien principal

4°- d'inscrire les crédits correspondants au budget

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonnet Lauragais, le 11 février 2021

Le Président



Gilbert HEBRARD

